

## DECISION DU PRESIDENT

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

### DECISION N° 018\_22\_DP\_CAPCA

**OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 150 000 EUROS POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUPRES DE LA BANQUE POSTALE.**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les délégations de pouvoirs du conseil communautaire au Président.

Vu la délibération n°2021-04-14/107 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 14 avril 2021, autorisant le Président à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite d'un montant de 3 000 000 d'euros par emprunt.

Vu la délibération n°2022-04-08/74 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 8 Avril 2022, portant approbation du budget primitif 2022 afférent au budget assainissement collectif.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

### DECIDE

. **De contracter** auprès de la BANQUE POSTALE un Contrat de Prêt ayant pour objet le financement des investissements de l'opération OP51B-ST MICHEL DE CHABRILLANOUX-CREATION RESEAUX INTERNES CAMPING du budget assainissement collectif, au titre des crédits inscrits au compte 1641 du budget assainissement collectif 2022, et dont les caractéristiques financières principales sont :

- **Montant du prêt : 150 000 euros (Cent cinquante mille euros)**
- **Commission d'engagement : 200€**
- **Caractéristiques :**

Score Gissler	1A
Durée du contrat de prêt	15 ans
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur en un seul versement entre le 20/06/2022 et le 02/08/2022 avec versement automatique le 02/08/2022. Préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS
Périodicité	Trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Taux d'intérêt annuel	Applicable à chaque date d'échéance d'intérêts, Euribor 3 mois assorti d'une marge de 0.53%
Nombre d'échéances	60
Montant de l'échéance	variable
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Option de passage à taux fixe	Oui sur la durée résiduelle du prêt ou sur une durée inférieure à la durée résiduelle du prêt et sous réserve du respect des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2021-12
Remboursement anticipé du prêt	Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et le respect d'un préavis de 50 jours calendaires

. De signer le Contrat de Prêt.

A Privas, le 28/06/2022

Par délégation du conseil communautaire,  
Le Président,  
François ARSAC



Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

*Date d'affichage de la présente décision : ...11/07/2022...*

*Date de fin d'affichage de la présente décision : ...11/09/2022...*

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le 30/06/2022



ID : 007-200038933-20220628-018\_22\_DP\_CAPCA-AI